



Centre Universitaire Méditerranéen
65, Promenade des Anglais | Nice (06)

Jeudi 18 janvier 2024

Sous le Haut-patronage de la Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

COLLOQUE EUROPÉEN

«Les Enjeux Légaux du Trouble Déficit
de l'Attention avec Hyperactivité» (TDAH)

Avec la participation d'experts nationaux et internationaux du TDAH, du Droit et de l'Éducation



Photo : Ville de Nice

Inscription obligatoire

Ouvert aux avocats, juges, éducateurs, médecins, paramédicaux, enseignants et étudiants.

Une participation de 15€ est demandée pour soutenir l'association TDAH PACA (hors étudiants de l'Université Côte d'Azur et adhérents TDAH PACA)

ARGUMENTAIRE

Le Trouble Déficit de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH) est un des troubles du neurodéveloppement (TND) à l'origine d'une situation de handicap invisible reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé. En France, deux millions de personnes entre 6 et 60 ans sont concernées dont la trajectoire de vie peut être profondément impactée.

Les questions de l'inclusion et de compensations possibles du handicap se posent à l'école mais aussi dans la vie professionnelle. Qu'en est-il de l'accès à la citoyenneté ? Qu'en est-il de la responsabilité des actes commis et quel sens est-il donné à la sanction ? Comment expertiser avec équité les personnes atteintes d'un TND et d'un TDAH en particulier ?

De nombreuses questions légales – administratives, civiles et pénales – peuvent concerner au cours de leur vie les personnes avec un TDAH du fait même des symptômes de leur trouble, qui sont essentiellement des difficultés attentionnelles prononcées, une incapacité à rester tranquille, et une impulsivité motrice et verbale. On estime que jusqu'à un adolescent sur six incarcéré et un adulte sur trois incarcéré présentent un TDAH qui n'aura pas été diagnostiqué à temps, et que la moitié d'entre eux présente un Trouble des Conduites comorbide. C'est clairement un constat d'échec d'une certaine politique de santé publique. Notre ambition est de poser les bases d'une réflexion large et objective avec la participation d'experts nationaux et internationaux du TDAH, du Droit et de l'Éducation.



**Sous le Haut-patronage de la Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi**

PROGRAMME MATIN

7h00 - 7h55 **Accueil des participants**

8h00 - 8h30 **Allocution de bienvenue**

- Maître Emmanuel BRANCALEONI, Bâtonnier de Nice
- Pr Xavier LATOUR, Doyen de la faculté de Droit de Nice
- Pr Lisa GIOVANNINI CHAMI, Pédiatre, Cheffe de service, Hôpitaux Pédiatriques de Nice CHU Lenval

8h30 - 9h00 **Le TDAH au sein des TND**

- Dr Hervé CACI, Pédopsychiatre, Hôpitaux Pédiatriques de Nice CHU Lenval

9h00 - 9h30

Le TDAH saisi par le Droit

L'apport de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées.

- Pr Marc GUERRINI, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur

9h30 - 10h45

**Table ronde 1 : Le TDAH saisi par le Droit Pénal et le Droit de la
Procédure Pénale**

- M. Julien FICARA, Vice-Président chargé de l'application des peines (Nice)
- Pr Yann MIKAELOFF, Neuropédiatre, Expert judiciaire (Paris)
- Dr Pierre OSWALD, Psychiatre, Expert judiciaire (Bruxelles, Belgique)
- Mme Sarah TEMPLETON, Auteure à succès et militante ADHD (Londres, Royaume-Uni)

10h45 - 11h00 **Pause café**

11h00 - 11h45

Table ronde 2 : Le TDAH saisi par le Droit Judiciaire

Les mineurs pris en charge par la justice. Les constats, les conséquences et les limites du système.

- Mme HIMELFARB, Protection Judiciaire de la Jeunesse (Nice)
- Mme MONI, Protection Judiciaire de la Jeunesse (Nice)
- Dr Hervé CACI, Pédopsychiatre, Hôpitaux Pédiatriques de Nice CHU Lenval
- Maître Sophie JANOIS, Avocate (Paris)

11h45 - 12h15

La contrainte judiciaire comme outil du soin dans le TDAH

- Dr Pierre OSWALD, Psychiatre, Expert judiciaire (Bruxelles, Belgique)

Sous le Haut-patronage de la Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

PROGRAMME APRÈS MIDI

12h15 - 14h00 Déjeuner libre

14h00 - 14h45 **Table ronde 3 : Le TDAH saisi par le Droit Public**

- M. Fabrice MARÉCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale - adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (Ajaccio)
- M. Christophe TUKOV, Vice-Président du Tribunal Administratif de Montreuil

14h45 - 15h30 **Table ronde 4 : Le TDAH saisi par le Droit de la Famille**

- Mme Marie-Nina VALLI, Juge aux Affaires Familiales (Nice)
- Mme Susana RIVAS, vice-présidente Association REACT

15h30 - 15h45 Pause café

15h45 - 17h00 **Table ronde 5 : Le TDAH dans les systèmes juridiques comparés**

- Mme Anaïs LAGELLE, Maître de Conférence en droit public à l'Université Côte d'Azur
- Mme Monica CONVERSANO, AIFA (Italie) et ADHD Europe
- Mme Françoise REVEST, Présidente association Dys'Solutions 06
- Maître Marco TAVERNESE, Avocat (Rome, Italie)
- Mme Sarah TEMPLETON, Auteure à succès et militante ADHD (Londres, Royaume-Uni)

17h00 - 17h30 Allocution de clôture du colloque

La traduction des intervenants étrangers sera assurée pendant le colloque

Colloque disponible uniquement en présentiel

Centre Universitaire Méditerranéen
65, Promenade des Anglais I Nice (06)

COLLOQUE EUROPÉEN

Les Enjeux Légaux du Trouble Déficit de l'Attention avec Hyperactivité

Jeudi 18 janvier 2024 | 8h00 - 17h30 | Nice (06)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce colloque est géré par EDI FORMATION

À retourner par mail : info@ediformation.fr ou par courrier : EDI FORMATION, 2791 chemin de Saint Bernard - Bât F I 06220 Vallauris
Association 1901 Enregistrée le 11 août 1988 | Siret 35273357000050 NAF 8559A | Déclaration d'Activité 93060125406 (ne vaut pas agrément de l'Etat)

Participant :

Un bulletin à compléter par participant

NOM : Prénom : Fonction :

Établissement (si inscription par l'employeur) :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Email personnel : Email professionnel :

☐ Adresse de facturation (si différente) :

Inscription :

Les tarifs incluent uniquement l'accès au colloque, le déjeuner est libre (pas de restauration sur place)

☐ 15 € : Tarif individuel

☐ 10 € : Tarif étudiant (justificatif obligatoire)

ACCÈS GRATUIT

☐ Étudiant de l'Université Côte d'Azur (justificatif obligatoire)

☐ Adhérent TDAH PACA

☐ Adhérer à TDAH PACA (formulaire cliquer ici)

Pour bénéficier du tarif adhérent, vous devez joindre un justificatif d'adhésion 2024

Règlement :

☐ Virement bancaire Crédit Mutuel : IBAN FR76 1027 8091 1100 0200 0600 144 | BIC CMCIFR2A

Nom du participant et mention Colloque Européen obligatoires sur l'ordre de virement

☐ Chèque n° à l'ordre d'EDI Formation I Banque :

Nom du participant et mention Colloque Européen obligatoires au dos du chèque à envoyer à EDI Formation (adresse mentionnée plus haut)

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement. Suite à votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation à conserver et à présenter le jour du colloque. Le jour du colloque, vous aurez la possibilité de demander une attestation de présence.

Fait à : Le :

Signature + cachet de l'établissement si prise en charge

Les informations reçues sont traitées informatiquement et sont strictement confidentielles. Elles sont réservées à l'usage interne des organisateurs dans le cadre du suivi de l'évènement et du travail statistique. Les organisateurs ne donnent accès aux données personnelles recueillies à aucun tiers. En accord avec la loi RGPD, vous disposez à tout moment d'un droit de rectification, de portabilité, d'opposition et d'oubli de vos données personnelles sur simple demande écrite.